

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- Identification de la préparation TERGI INOX
- Utilisation de la préparation Détergent pour surfaces dures
- Conditionnement Bombe ACC 500 ml
- Identification de la société/entreprise:
Fabricant SUTTER Industries S.p.A.-15060 Borghetto Borbera (AL) Italie

Responsable de la commercialisation:

Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530
BRIGNAIS

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence: (+33) 01 40 05 48 48 Centre Anti-poison Paris
- Information 04.72.31.06.02
- Pour la compétence sur ce document: marco.verna@sutter.it - www.sutter.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la Dir. 99/45/CE: Extrêmement inflammable

Risque pour la santé humaine en cas de:

- Inhalation Possible réaction fastidieuse en cas d'inhalation prolongée ou de façon répétée
- Contact avec la peau Légèrement irritant
- Contact avec les yeux Légèrement irritant. Peut causer des faibles rougeurs et sensation de brûlure
- Ingestion Non applicable
- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Non pertinent. Présence d'hydrocarbures volatils

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Composants dangereux selon la Dir. CEE 67/548, la Dir. CE 99/45 et successifs Adaptations au progrès technique:

Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m3)	Conc. (%)
Distillat de pétrole paraffinique	265-233-4	64771-72-8	R65-R66	n.d.	50 - 75
Propane	200-827-9	74-98-6	R12	2350	5 - 10
Butane	203-448-7	106-97-8	R12	1900	20 - 30

- Composition (Reg. 648/2004/CE).
Hydrocarbures aliphatiques Conc. (%)
>30

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales
En cas de doute ou quand les symptômes restent, consulter un médecin, montrer et tenir à disposition la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance

- Premiers secours en cas de:
 - Inhalation
S'allonger et consulter un médecin si le malaise persiste. Évitez cependant une exposition prolongée

 - Contact avec la peau
Laver à l'eau et au savon
 - Contact avec les yeux
Laver abondamment avec de l'eau et un détergent neutre. Rincer pour longtemps

 - Ingestion
Non applicable

- Autres informations
Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit
Selon la norme Dir. CEE 94/1 sur les aérosols.
- Tout moyen d'extinction approprié:
Sont optimales les normales moyens comme de l'eau pulvérisée et des extincteurs à la mousse ou à le Dioxyde de Carbone (CO2)

- Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Aucun, mais pour éviter le danger de réactions qui aggrave l'incendie, utiliser uniquement les moyens conseillés

- Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Masque. Conseillés des lunettes et des gants

- Tout danger particulier résultant de l'exposition à la préparation en tant que telle, aux produits de la combustion aux gaz produits:
Possible explosion de la bombe aérosol
Possible développement de vapeurs dangereuses et/ou nocifs

- Autres informations
Refroidir les emballages avec de l'eau froide

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Les méthodes de nettoyage:

Absorber avec un matériau inerte. Entretenir une bonne ventilation.
Pour la récupération du matériel respectant la protection de l'environnement se référer au point 13
- Les précautions individuelles:

Gants conseillés
Éviter toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer
- Les précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter de déverser dans les égouts et dans les eaux superficielles et souterraines
- En cas d'urgence, informer:

Les pompiers.
- Autres informations:

En cas de rejet en lieu clos maintenir une bonne ventilation
Les mesures contenues dans la présente section s'appliquent en cas de dommage ou d'usure des conteneurs scellés et le fuite subséquente de matières

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivez la législation locale au sujet de la sécurité des travailleurs (Décrets 92-1261 et 94-181)

- Manipulation - Moyens de protection individuelle:

Ne sont pas connus des dangers du type chimique ou physique en raison des composants. Évitez le contact avec les yeux
 - Stockage - précautions générales:

Local frais. Installation électrique anti-déflagration.
 - Stockage - précautions particulières:

Ne pas fumer. Évitez la chaleur et la lumière solaire
 - Autres informations:

Référer au point 16 pour la correcte utilisation/manipulation/stockage des produits en aérosol
-

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition Non applicable. Voir le point 3 pour les valeurs des composants

Source et information: ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)
- Contrôle de l'exposition: N'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique qui contient des risques différents de ceux spécifiés aux points 3, 11, 12 et 15 et des mesures de protection différentes de ceux spécifiés dans le présent point et le 16ème
- Contrôle de l'exposition professionnelle: Pour une amélioration de la sécurité personnelle et de l'environnement suivre avec attention les recommandations présentes dans l'étiquette, la fiche technique et cette fiche

Stopper toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.
- Protection respiratoire Pas de recommandation. Ne pas respirer les vapeurs dégagées de façon prolongée
- Protection des yeux Aucune recommandation. Eviter de pulvériser près d'eux
- Protection des mains Pas de recommandation
- Protection de la peau Aucun
- Contrôle de l'exposition de l'environnement: Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations générales:
Aspect, couleur, odeur Aérosol, non applicable, technique
- Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:
- Solubilité dans dissolvants (Sans gaz) :
Eau Insoluble
Organiques polaires (Ethanol) Totale
Organiques apolaires (n-Octanole) Totale
Densité relative 0,7
Poids spécifique (sans gaz) 0,77
Point d'inflammabilité n.p.
Limite d'inflammabilité Alimente beaucoup la flamme (Norme FEA 609)
Pression dans la bombe aérosol 3,6 +/- 0,4 bar
- Autres informations Non nécessaires

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité Produit stable
- Conditions à éviter A proximité de toute source de chaleur et présence éventuelle de flammes ou étincelles
- Matières à éviter Aucune recommandation particulière.
- Produits de décomposition dangereux Pas de danger de décomposition. Produits gazeux inflammables

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Prémisse: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE SECTION SONT BASÉES SUR L'EXPÉRIENCE EN L'UTILISATION DU PRODUIT
- Les effets aigus orales Non applicable
- Effets aigus cutanés Légèrement irritant
- Effets aigus pour les voies respiratoires Légèrement irritant
- Effets aigus oculaires Légèrement irritant. Peut causer des faibles rougeurs et sensation de brûlure
- Toxicité par administration répétée pour contact cutané Légèrement irritant. Le produit peut retirer la compoante lipide de protection
- Toxicité par administration répétée pour contact avec les yeux Légèrement irritant. Possibles rougeurs et déchirement temporaire
- Toxicité par administration répétée pour inhalation Légèrement irritant. Est possible un effet respiratoire fastidieux
- Sensibilisation pour inhalation Aucune
- Sensibilisation pour contact cutané Aucune
- Autres informations Pas de effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité Aucune selon la Dir. 1999/45/CE et de sa modification Dir. 2006/8/CE.

Aucun composant de ce produit a valeurs de L(E)(I)C50 tels qui est considérer comme "Dangereux pour l'environnement"
- Mobilité Non connue. Index Kauri-butanol 20-40 env. Voir point n° 9
- Persistance et dégradabilité Biodégradabilité des composants agents de surface comme a exigé le Règ. CE 648/2004. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.

Le produit contient des substances hydrocarbures mais s' évapore facilement de l' eau et dégrade rapidement dans l'air
- Potentiel de bioaccumulation Facteur de bioconcentration pas connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow > 1000
- Résultats de l'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT): Non prescrits parce que n'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique
- Autres effets nocifs Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées
- Autres informations Ces informations pertinentes pour l'environnement sont complétées de celles prévues au point. 6 (rejet), 7, 13 (élimination), 14 (transports) et 15 (préparations dangereuses)

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Qualification comme déchet (L. 475/88) Spécial / dangereux (Dir.CE 91/156, 91/689, 94/62 Dec. 2000/532, 2001/118, 2001/119, 2001/573).
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant. Se référer aux éventuelles instructions, et recommandations (équipement de protection) énoncées au point n°8. Ce mélange devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.
- Traitement de l'emballage comme déchet Après l'utilisation ne disperser pas dans l'environnement, mais envoyer à l'élimination suivant la législation locale au sujet des déchets

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Nom d'expédition Aérosols
- N° ONU / Groupe d'emballage 1950
- Voie terrestre. Classe et code ADR/RID 2 5F

Exonéré (Emballage primaire inférieur à 1000 ml - SP277, emballage secondaire inférieur à 30 kg)
- Voie maritime. Code IMDG 2

Exonéré (Emballage primaire inférieur à 1000 ml - SP277, emballage secondaire inférieur à 30 kg)
- Voie air. Code ICAO/IATA 2
- Polluant marin Pas connu
- Autres informations utiles Aucune

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Étiquetage selon la DIR. 99/45/CE et son Adaptation au Progrès Technique

**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**

Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

TERGI INOX

16. AUTRES DONNÉES

- **Étiquetage selon la Dir. 94/1/CEE sur les aérosols**

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Éviter d'inhaler directement et de pulvériser près des yeux. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter un usage excessif ou impropre du produit. Conserver à l'écart de toute source de combustion.

Utiliser loin de toute flamme, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Éviter des vaporisations prolongées. Bien aérer l'endroit pendant emploi.

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R12 - Extrêmement inflammable

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.

- Changements de l'édition précédente Adaptation à les Dirs. CE 2008/58 et 2009/2 (30° et 31° ATP de la Dir. 1967/548 sur les substances dangereuses); harmonisation de l'annexe I de la Dir. CE 1967/548 avec l'annexe VI du Reg. CE 1272/2008